NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/51/L.46
6 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 19 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Irlande : amendement au projet de résolution recommandé par le Comité spécial (A/51/23 (Part II), par. 9)

Diffusion d'informations sur la décolonisation

Insérer le paragraphe dont le texte suit entre le quatrième et le cinquième paragraphes du préambule :

Consciente du rôle joué par les Puissances administrantes dans la communication d'informations au Secrétaire général, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies,

---

96-35621 (F) 091296 091296